



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Q.81.3

(11/1988)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Fonctions et flux d'information pour les services dans le
RNIS – Services supplémentaires

**SERVICES SUPPLÉMENTAIRES
D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO –
PRÉSENTATION D'IDENTIFICATION DE LA
LIGNE APPELANTE (PILA)**

Réédition de la Recommandation Q.81.3 du CCITT
publiée dans le Livre Bleu, Fascicule VI.1 (1988)

NOTES

- 1 La Recommandation Q.81.3 du CCITT a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation Q.81.3

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO

3 Présentation d'identification de la ligne appelante (PILA)

3.1 Considérations générales

La **présentation d'identification de la ligne appelante (PILA)** est un service supplémentaire offert au demandeur, qui fournit le numéro RNIS du demandeur et éventuellement des renseignements concernant la sous-adresse.

3.2 Description

3.2.1 Description générale

Lorsque la PILA est possible et activée, le réseau fournit au demandeur le numéro du demandeur au moment de l'établissement de l'appel pour tous les appels entrants.

Le numéro du demandeur peut être accompagné d'une sous-adresse.

Le réseau doit être en mesure de transmettre au moins 15 chiffres (longueur maximale d'un numéro RNIS). En outre, si cela est prévu par le demandeur, le réseau doit être capable de communiquer une sous-adresse. La longueur de la sous-adresse est définie dans la Recommandation pertinente.

Le réseau dont le demandeur fait partie doit essayer de faire en sorte qu'un nombre suffisant de chiffres soit transmis pour permettre au demandeur de retourner l'appel, sur la base du numéro du demandeur présenté.

3.2.2 Terminologie particulière

Aucune n'a été identifiée.

3.2.3 Conditions d'applicabilité aux services de télécommunication

Ce service supplémentaire s'applique à tous les services de télécommunication.

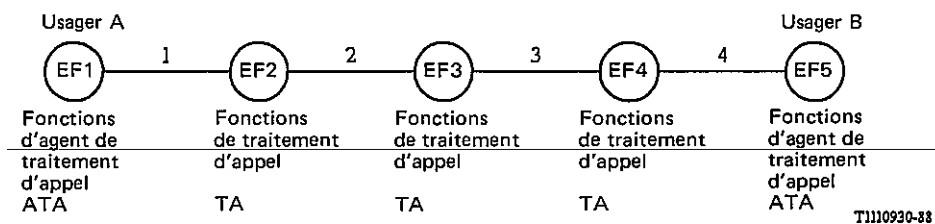
Il convient de noter que dans les services de télématique, un échange d'identification de terminaux (IDT) intervient à une couche supérieure à la suite d'un établissement d'appel avec succès.

En ce qui concerne les services de télématique, ce service supplémentaire comprendra uniquement le numéro d'accès du demandeur, numéro qui sera fourni par le réseau. Pour les autres services non téléphoniques, ce service supplémentaire doit faire l'objet d'un complément d'étude. La présentation de l'ILA par les terminaux télématiques et d'autres terminaux non téléphoniques nécessite un complément d'étude.

3.3 Etablissement d'un modèle fonctionnel

Cette partie de la description est commune à celle de la restriction d'identification de la ligne appelante dans la mesure où ce service influe sur la présentation d'identification de la ligne appelante.

Le modèle utilisé pour illustrer les procédures appliquées par les services d'identification de la ligne appelante est indiqué ci-après:



3.4 Diagrammes des flux d'information

L'information d'identité de la ligne appelante nécessaire pour assurer les services d'identification de la ligne appelante est normalement acheminée dans les messages servant à établir la communication.

Cette information sera fournie au demandé par son centre local et/ou son commutateur privé à intégration des services pendant l'établissement de l'appel pour autant que l'identité de la ligne appelante soit disponible et que la présentation soit autorisée.

Si l'identité de la ligne appelante n'est pas disponible dans le centre de destination local ou de transit lors de la demande d'appel, le centre peut, à titre facultatif, la demander au centre local d'origine.

Les spécifications des fonctions nécessaires pour l'identification de la ligne appelante comprennent les adaptations pour la mise en oeuvre dans des réseaux privés (dans un environnement constitué entièrement de réseaux privés) et pour la mise en oeuvre dans des réseaux mobiles. Les cas d'interfonctionnement réseau privé/RNIS public doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

L'identité de la ligne appelante est composée d'un certain nombre d'unités d'information:

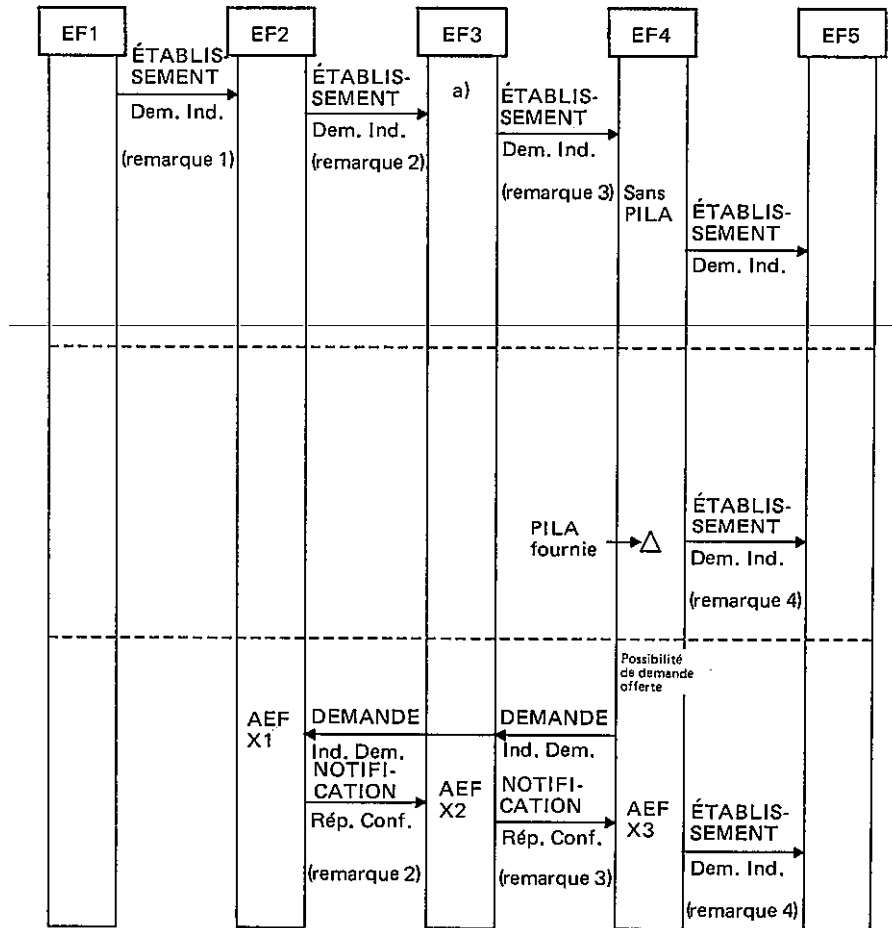
- le numéro (RNIS) national de l'abonné; ou
- le numéro (RNIS) du réseau privé; ou
- le numéro RNIS international et éventuellement d'autres indications, uniquement pour les appels internationaux; ou
- le numéro partiel (facultatif) (remarque 1);
- à titre facultatif, des renseignements concernant la sous-adresse s'ils sont explicitement fournis par l'utilisateur demandeur;
- l'identification du plan de numérotage;
- le type d'adresse.

Outre l'identité du demandeur, l'abonné peut recevoir les renseignements suivants:

- l'indicateur de présentation (IP), qui traduit les états suivants:
 - a) présentation autorisée, ou
 - b) présentation restreinte, ou
 - c) numéro non disponible en raison de l'interfonctionnement (remarque 2);
- l'indicateur de contrôle (IC), qui traduit les états suivants:
 - a) les renseignements sont fournis, vérifiés et transmis par l'utilisateur,
 - b) les renseignements sont fournis par le réseau.

Remarque 1 – En ce qui concerne les appels internationaux, le numéro partiel peut être le préfixe international et l'indicatif de pays. Quant aux appels nationaux, ce numéro peut être composé du préfixe interurbain et de l'indicatif de zone.

Remarque 2 – Les solutions techniques pour les différentes modalités d'interfonctionnement avec les réseaux spécialisés n'ont pas été traitées dans le présent document.



T1112630-33

a) Dans le cas d'une communication nationale, cette demande d'établissement est envoyée à un centre interurbain national ou au CL-B; EF3 n'est pas nécessaire.

FIGURE 3-1/Q.81

**Présentation d'identification de la ligne appelante (PILA) – Etape 2
Flux d'information concernant les configurations faisant intervenir
des réseaux mixtes (publics et privés)**

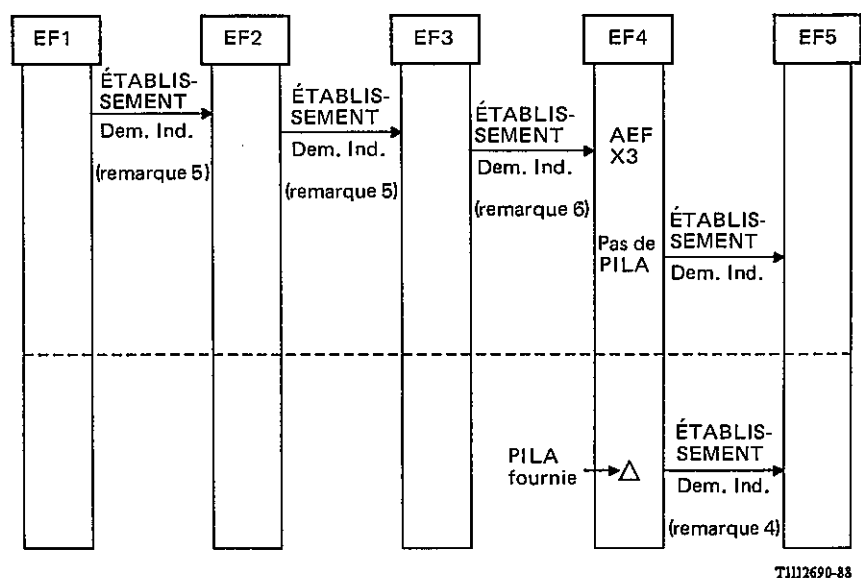


FIGURE 3-2/Q.81

**Présentation d'identification de la ligne appelante (PILA) (Etape 2)
Réseau privé**

Remarques relatives aux figures 3-1/Q.81 et 3-2/Q.81

Remarque 1 – Le flux d'information contient les éléments suivants:

- aucune information (ne doit pas être autorisé pour les commutateurs privés à intégration des services SDA dans certains réseaux);
- une partie du numéro d'abonné (numéro SDA, sélection sur un bus passif);
- le numéro d'abonné;
- des indicateurs du numéro national;
- le numéro international (pour l'application mobile);
- l'identification du plan de numérotage;
- le type d'adresse;
- l'indicateur de présentation (facultatif). A titre facultatif: la sous-adresse.

Remarque 2 – Le flux d'information contient les éléments suivants:

- le numéro national;
- la sous-adresse, si elle existe;
- le numéro international;
- l'indicateur de présentation (autorisé/restreint/non disponible en raison de l'interfonctionnement);
- l'indicateur de contrôle (renseignements fournis par le réseau/renseignements fournis, vérifiés et transmis par l'utilisateur);
- le type d'adresse;
- l'identification du plan de numérotage.

Remarque 3 – Le flux d'information contient les éléments suivants:

- le numéro international;
- aucune information (par exemple, présentation restreinte);
- la sous-adresse, si elle existe;
- l'indicateur de présentation (autorisé/restreint/non disponible en raison de l'interfonctionnement);
- l'indicateur de contrôle (renseignements fournis par le réseau/renseignements fournis, vérifiés et transmis par l'utilisateur);
- le type d'adresse;
- l'identification du plan de numérotage.

Remarque 4 – Le flux d'information contient les éléments suivants:

- aucune information;
- le numéro national (pour les appels nationaux);
- le numéro international (pour les appels internationaux);
- la sous-adresse, si elle existe;
- l'indicateur de présentation (autorisé/restreint/non disponible en raison de l'interfonctionnement);
- l'indicateur de contrôle (renseignements fournis par le réseau/renseignements fournis, vérifiés et transmis par l'utilisateur);
- le type d'adresse;
- l'identification du plan de numérotage.

Remarque 5 – Le flux d'information contient les éléments suivants:

- aucune information;
- une partie du numéro interne (par exemple, sélection sur un bus passif);
- le numéro interne ou le numéro du réseau privé;
- la sous-adresse, à titre facultatif;
- le type d'adresse;
- l'identification du plan de numérotage.

Remarque 6 – Le flux d'information contient les éléments suivants:

- le numéro interne ou le numéro du réseau privé;
- la sous-adresse, si elle existe;
- l'indicateur de présentation (autorisé/restreint/non disponible en raison de l'interfonctionnement);
- l'indicateur de contrôle (renseignements fournis par le réseau/renseignements fournis, vérifiés et transmis par l'utilisateur);
- le type d'adresse;
- l'identification du plan de numérotage.

3.5 *Diagrammes LDS pour les entités fonctionnelles*

EF2 – Détermination de l'identité de la ligne appelante - Point d'origine

Il s'agit de la capacité d'un élément du RNIS de déterminer l'identité de la ligne appelante et la sous-adresse, si elle existe. Dans les réseaux publics, privés et mobiles, l'identité de la ligne appelante est exprimée respectivement par le numéro RNIS national, le numéro du réseau privé et le numéro RNIS international.

EF3 – Détermination de l'identité de la ligne appelante internationale

Il s'agit de la capacité d'un élément du RNIS de déterminer l'identité de la ligne appelante internationale et la sous-adresse, si elle existe.

EF4 – Détermination de l'identité de la ligne appelante - Point de destination

Il s'agit de la capacité d'un élément du RNIS de déterminer l'identité de la ligne appelante et la sous-adresse, si elle existe. Dans certains réseaux, l'identité de la ligne appelante fournie à un usager relié à un commutateur privé à intégration des services doit comprendre le préfixe d'appel sortant si l'appel émane du réseau public ou transite par ce réseau.

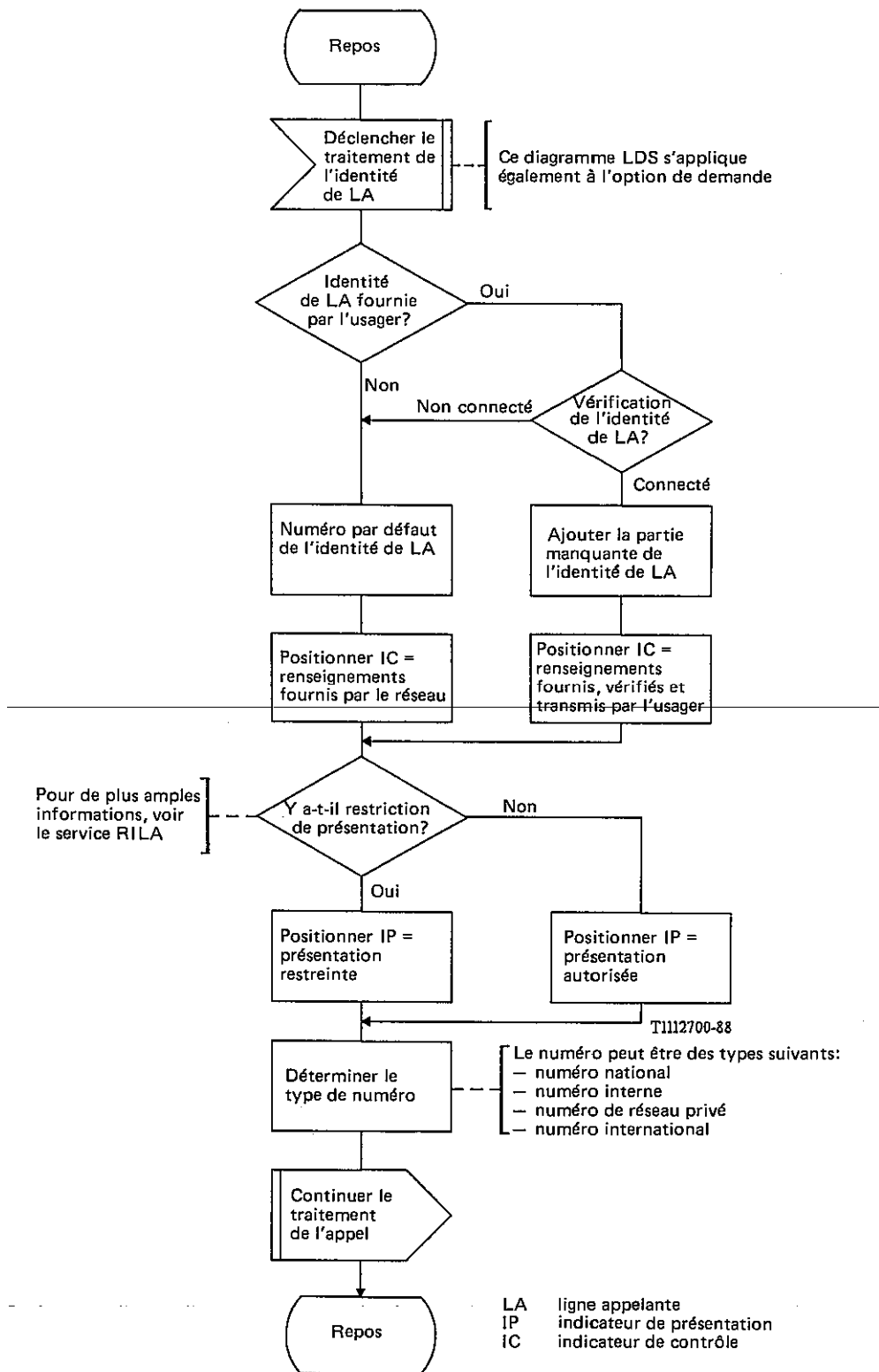


FIGURE 3-3/Q.81

EF2

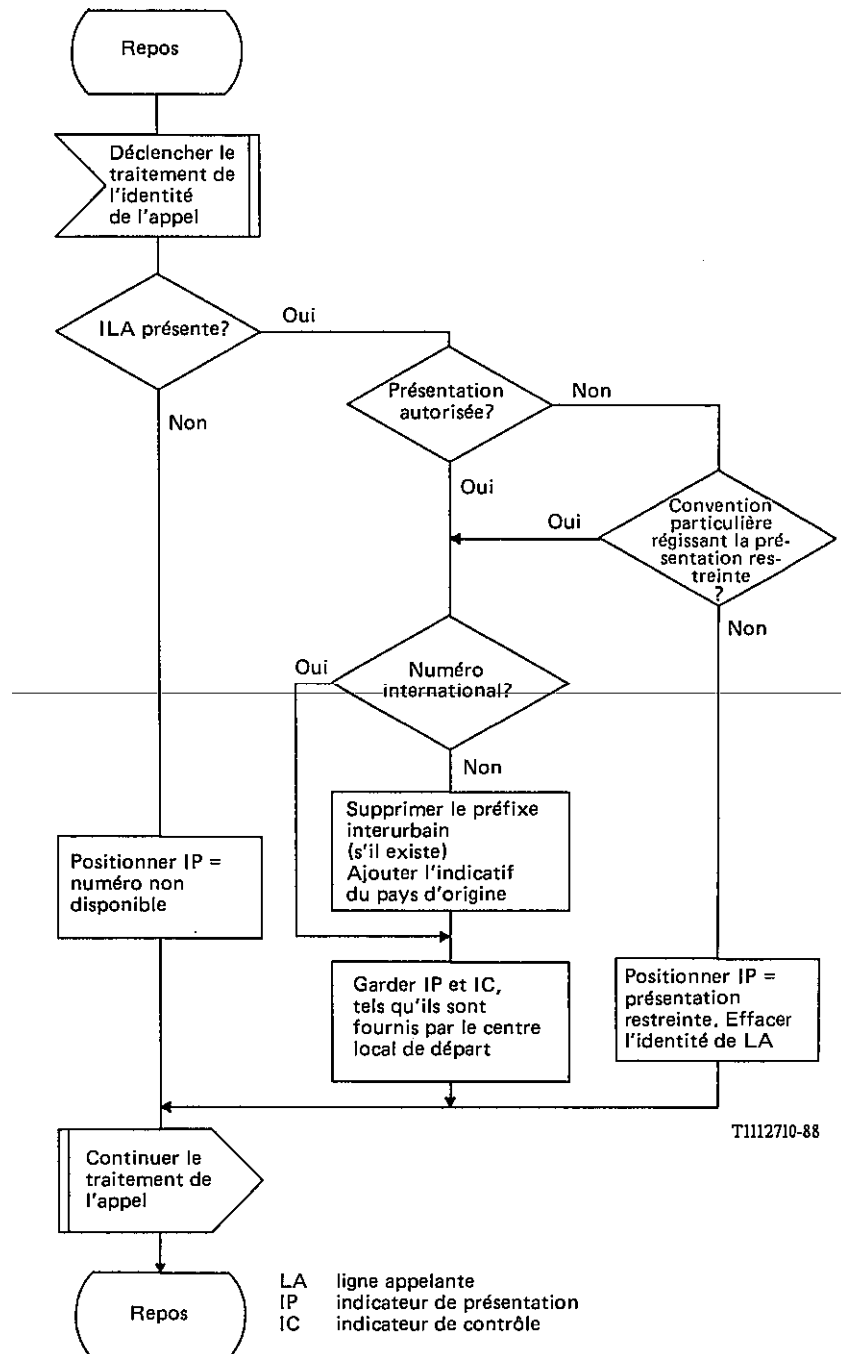


FIGURE 3-4/Q.81 (feuille 1 sur 2)

EF3

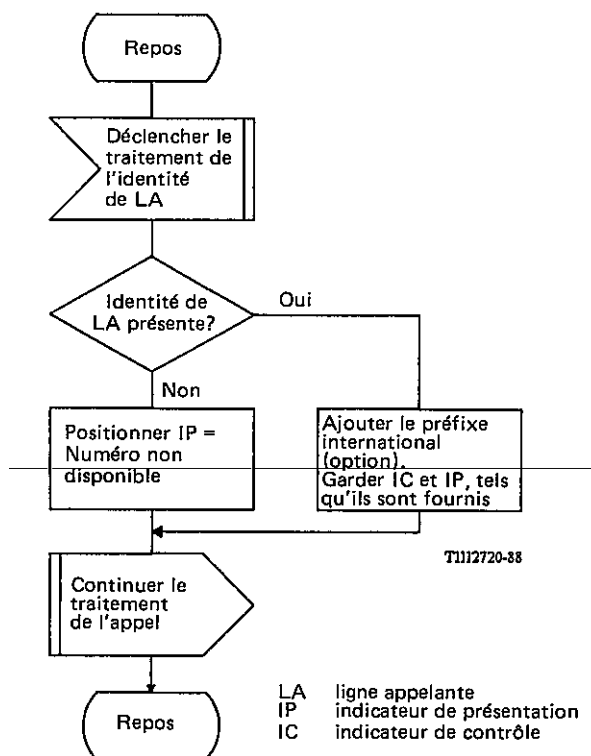
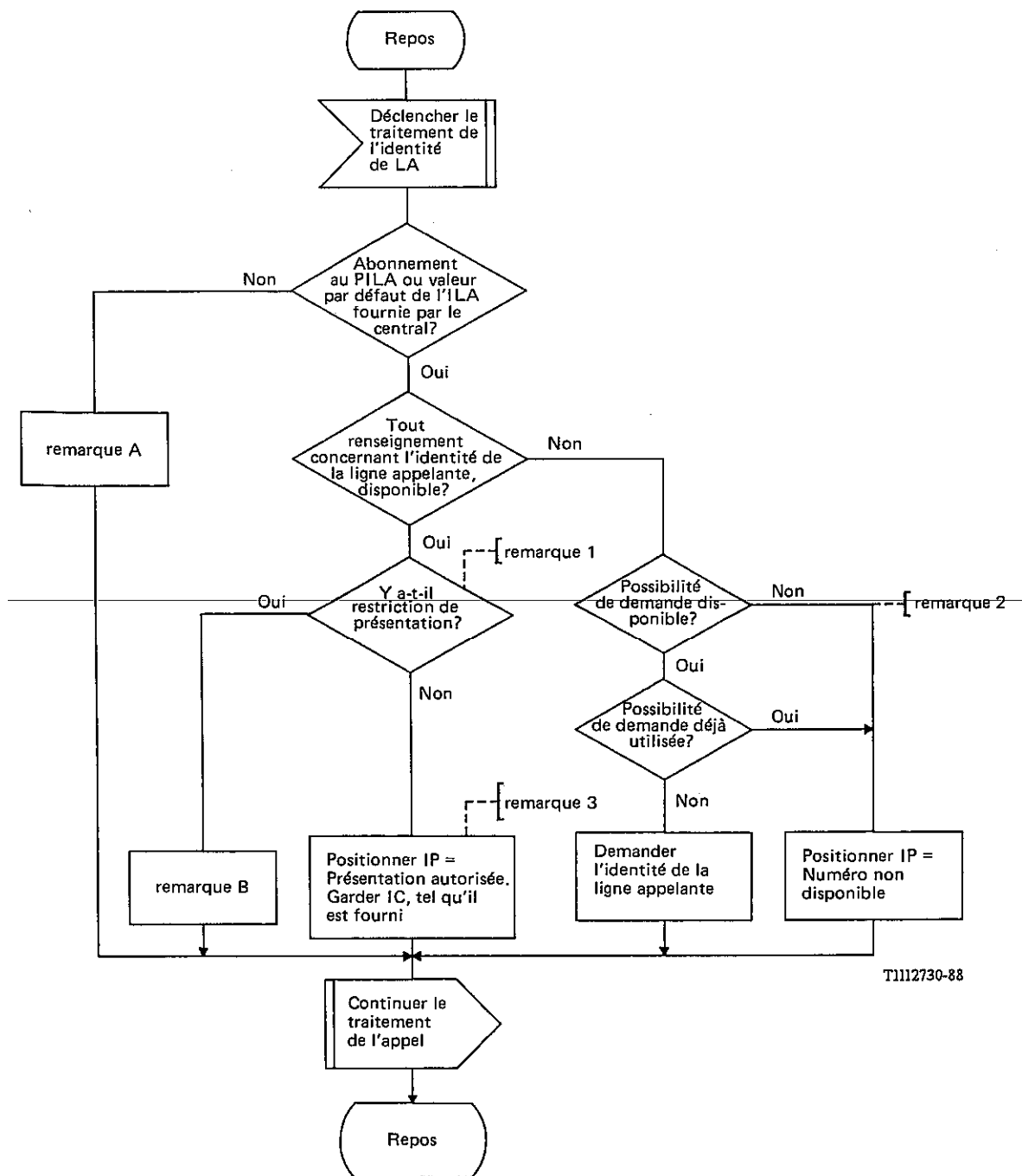


FIGURE 3-4/Q.81 (feuillet 2 sur 2)

EF3



LA ligne appelante
 IP indicateur de présentation
 IC indicateur de contrôle

FIGURE 3-5/Q.81

EF4

Remarques de la figure 3-5/Q.81

Remarque A – Aucun renseignement sur l'identité du demandeur n'est envoyé au demandé.

Remarque B – Positionner IP – Présentation restreinte, les renseignements concernant l'adresse ne sont pas fournis au demandé.

Remarque 1 – La présentation peut être restreinte en raison des réglementations nationales ou de restrictions en matière de présentation.

Il est possible de ne pas tenir compte de la présentation restreinte en raison de la catégorie du demandé (par exemple, la police).

Remarque 2 – Les réseaux privés n'offrent pas la possibilité de demande (l'identité de la ligne appelante est toujours incluse). Cette option n'est pas définie par la Commission d'études XVIII.

Remarque 3 – Lorsque les renseignements concernant l'adresse ne sont pas disponibles en raison de l'interfonctionnement, seuls les indicateurs sont fournis à l'utilisateur.

3.6 *Actions des entités fonctionnelles*

3.6.1 *Actions des entités fonctionnelles pour EF2*

- Vérifier si l'identité de la ligne appelante est fournie par l'utilisateur;
- vérifier (et compléter) l'identité appelante;
- déterminer IP et IC;
- déterminer le type de numéro.

3.6.2 *Actions des entités fonctionnelles pour EF3*

- Vérifier si l'identité de la ligne appelante peut être transmise entre les Administrations;
- du côté émission: fournir le numéro international;
- du côté réception: ajouter le préfixe international.

3.6.3 *Actions des entités fonctionnelles pour EF4*

- Vérifier l'abonnement à la PILA;
- vérifier si l'identité de la ligne appelante est fournie par EF3;
- demander l'identité de la ligne appelante (facultatif);
- contrôler RILA et vérifier si la présentation est autorisée à passer de l'ILA à EF5.

3.7 *Attribution des entités fonctionnelles à des emplacements physiques*

| Entité fonctionnelle Scénario | EF1 | EF2 | EF3 | EF4 | EF5 |
|----------------------------------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Appel national | ET | CL | | CL | ET |
| Appel international | ET | CL | CT | CL | ET |
| Appel entre des TNA | TNA | CL | (CT) | CL | TNA |
| Appel entre TNA et ET | TNA | CL | (CT) | CL | ET |
| Réseau privé national | ET | TNA | | TNA | ET |
| Réseau privé international | ET | TNA | CT/TNA | TNA | ET |

CL Central local

CT Central de transit

ET Equipement terminal

TNA Terminaison Numérique d'Abonnés

Remarque – (CT) signifie que cette entité fonctionnelle est incluse dans le cas des appels internationaux.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

| | |
|----------------|---|
| Série A | Organisation du travail de l'UIT-T |
| Série B | Moyens d'expression: définitions, symboles, classification |
| Série C | Statistiques générales des télécommunications |
| Série D | Principes généraux de tarification |
| Série E | Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains |
| Série F | Services de télécommunication non téléphoniques |
| Série G | Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques |
| Série H | Systèmes audiovisuels et multimédias |
| Série I | Réseau numérique à intégration de services |
| Série J | Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias |
| Série K | Protection contre les perturbations |
| Série L | Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures |
| Série M | RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux |
| Série N | Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle |
| Série O | Spécifications des appareils de mesure |
| Série P | Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux |
| Série Q | Commutation et signalisation |
| Série R | Transmission télégraphique |
| Série S | Equipements terminaux de télégraphie |
| Série T | Terminaux des services télématiques |
| Série U | Commutation télégraphique |
| Série V | Communications de données sur le réseau téléphonique |
| Série X | Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts |
| Série Y | Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet |
| Série Z | Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication |